

## Place et rôle du cardiologue

---

Il a pris connaissance de la charte du réseau et a signé une adhésion.

Il **propose l'admission** d'un de ses patients au sein du réseau selon les critères d'inclusion.

Il présente le fonctionnement de RESIC 38 au **patient** et recueille son **consentement oral**.

Il contacte et recueille le **consentement du médecin généraliste** du patient.

Il transmet à la coordination du réseau la **fiche d'inclusion** avec les **données médicales et le traitement** du patient, soit par fax (04 76 76 53 80), soit en utilisant le dossier informatisé partagé sur la plateforme PEPS.

Il établit le bilan cardiologique, le schéma thérapeutique initial et définit la stratégie de **surveillance** en lien avec le médecin généraliste pour le suivi du traitement et son optimisation.

Il prend connaissance des éléments de surveillance du patient dans le **dossier de soins partagé** (courbe de poids, tension) et le complète en cas d'évènement clinique ou d'adaptation thérapeutique.

(une fiche de suivi et une feuille de liaison interprofessionnelle sont à disposition)

Il utilise le dossier de soins partagé du patient, participe à la démarche éducative et propose au patient d'assister aux séances d'éducation individuelles ou collectives, de rencontrer la diététicienne pour un bilan et de rencontrer une psychologue.

Il peut prescrire les soins infirmiers et la kinésithérapie, en utilisant les **ordonnances types du réseau**.

Il s'assure que toute **hospitalisation pour cause cardiaque** a été signalée à la coordination du réseau. (fiche à disposition dans le dossier de soins partagé ou sur PEPS).

Il participe s'il le souhaite aux commissions des protocoles et d'évaluation du réseau et à la formation des médecins généralistes et des para- médicaux.

Il pourra s'il le souhaite, après avoir bénéficié d'une **formation**, assurer l'animation de séances **d'éducation individuelles ou collectives** destinées aux patients du réseau.

Il **s'engage à transmettre les données de suivi** du patient à la coordination du réseau lors de ses consultations (lettres envoyées par fax, courrier, courriel ou dossier partagé informatisé PEPS)